

AFFAIRE N° 15 - Paiement des honoraires dûs au Cabinet AUDRY pour des relevés topographiques de terrains situés à la Bretagne et à la Montagne.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de ratifier les dépenses ci-après représentant les honoraires dûs au Cabinet AUDRY :

- 70.870. Fr pour les travaux exécutés sur un terrain situé à Saint-Denis au lieu dit " La Bretagne " (destiné à la construction de l'Ecole des garçons);
- 67.240. Fr pour les travaux exécutés sur un terrain situé à Saint-Denis au lieu dit "La Montagne " (destiné à la construction de la Mairie).

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Supplémentaire de l'exercice 1964.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FURY qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
Le 21 juillet 1964
P/Le Préfet
Le Secrétaire général p. s.
Signé: J. M. Rousseau